



Nouveautés sur la mobilité douce au niveau fédéral



Plan

1. Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable
2. Examen des projets d'agglomération
3. Autres exemples de notre activité



Journée technique - Place au vélo! - Lausanne 21.11.2008
Office fédéral des routes OFROU

Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable 2008 – 2011

- Depuis 10 ans, la stratégie de développement durable du Conseil fédéral repose sur :
 - la responsabilité écologique
 - la productivité économique
 - la solidarité sociale
- Adoption de la « Stratégie du développement durable : lignes directrices et plan d'action 2008 – 2011 » par le Conseil fédéral au printemps 2008
 - 8 défis prioritaires
 - 30 mesures concrètes

Journée technique - Place au vélo! - Lausanne 21.11.2008
Office fédéral des routes OFROU

3^e défi prioritaire: Développement territorial et transports

- Mesure 3-2 : Plan de mesures « Infrastructure de transport viable à long terme »
 - Point 4 : La priorité « renforcement de la mobilité douce » veut faire augmenter, par des mesures ciblées, la part de la mobilité douce dans la mobilité globale des personnes.

→ Objectif : Faire de la mobilité douce un 3^e pilier égal aux autres modes de transports de personnes à tous les niveaux, une forme de mobilité autonome ou combinable avec les transports en commun.

Journée technique - Place au vélo! - Lausanne 21.11.2008
Office fédéral des routes OFROU

Effets escomptés et contributions de la MD au développement durable

- Environnement / écologie
 - Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables
 - Réduction de la pollution atmosphérique
 - Contribution à la lutte antibruit
- Économie
 - Efficacité élevée des investissements publics en faveur de la MD
 - Contribution à la valorisation touristique
 - Contribution à l'attrait géographique
- Social
 - Promotion de la santé
 - Promotion des contacts spontanés
 - Qualité de vie
 - Promotion de l'intégration

Journée technique - Place au vélo! - Lausanne 21.11.2008
Office fédéral des routes OFROU

Plan de mesures « Renforcement de la mobilité douce »

- Mesures ciblées, qui permettent d'améliorer les conditions de pratique de la MD et de la promouvoir au niveau fédéral
- Large éventail de mesures, qui s'étend au-delà des transports (énergie, santé, sport, environnement, tourisme), p.ex.:
 - Propositions d'étoffer la Constitution (art. 88) et d'élargir la LCPR afin d'en faire une loi de la MD (en incluant le vélo)
 - Autres modifications législatives mineures
 - Mesures en rapport avec la planification, les finances, les institutions et le personnel (recherche, plans directeurs, guides, informations ciblées, etc.)

Journée technique - Place au vélo! - Lausanne 21.11.2008
Office fédéral des routes OFROU

Plan

1. Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable
2. Examen des projets d'agglomération
3. Autres exemples de notre activité



Journée technique - Place au vélo! - Lausanne 21.11.2008
Office fédéral des routes OFROU

Contributions fédérales pour l'infrastructure de la MD dans les agglomérations

Loi sur le fonds d'infrastructure, LFInfr (4 octobre 2006):

- 8,5 mia. achèvement du réseau des routes nationales
 - 5,5 mia. élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales
 - 6,0 mia. mesures visant à améliorer les infrastructures de transport dans les villes et dans les agglomérations
 - 2,56 milliards pour les projets urgents
 - 3,44 milliards pour les projets d'agglomération (y c. MD)
 - 0,8 mia. routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques
- 20,8 milliards**

Journée technique - Place au vélo! - Lausanne 21.11.2008
Office fédéral des routes OFROU

Prise en compte de la mobilité douce dans les projets d'agglomération

- Les directives du DETEC du 20.12.07 pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération exigent « un plan de mesures incluant tous les modes et moyens de transport qui doivent être coordonnés avec le développement urbain »
- Chaque projet d'agglomération doit contenir des mesures ou des trains de mesures visant à promouvoir la MD
- Une aide de travail de l'OFROU permet de concrétiser les besoins de la MD:
 - analyse systématique des points faibles
 - mesures et trains de mesures



Journée technique - Place au vélo! - Lausanne 21.11.2008
Office fédéral des routes OFROU

Examen des projets d'agglomération, suite des opérations

- 1^{er} semestre 2008 : examen des projets d'agglomération par les offices fédéraux ARE, OFROU, OFT et OFEV
- 3^e trimestre 2007: discussion des évaluations avec les agglomérations
- *Les résultats sont encore confidentiels!*
- Fin 2008 : publication des rapports d'évaluation
- Fin 2008 : consultation du message relatif aux projets pour le trafic d'agglomération
- Automne 2009 : message passe au Parlement – déblocage des contributions fédérales pour les projets de priorité A (2011-2014)

Plan

1. Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable
2. Examen des projets d'agglomération
3. **Autres exemples de notre activité**



Tâches du domaine Mobilité douce de l'OFROU



- Élaboration, consolidation et mise en œuvre de meilleures conditions de promotion de la mobilité douce en Suisse
- Plan de mesures « renforcement de la mobilité douce »
- Définition d'exigences uniformes pour une bonne planification, construction et exploitation de l'infrastructure MD
- Bases techniques générales pour la promotion de la MD
- Participation aux organisations professionnelles nationales qui assistent la Confédération dans son effort de soutien à la mobilité douce
- Protection et conservation des voies de communication historiques de la Suisse

Projet de recherche « marquages pour le trafic cycliste »

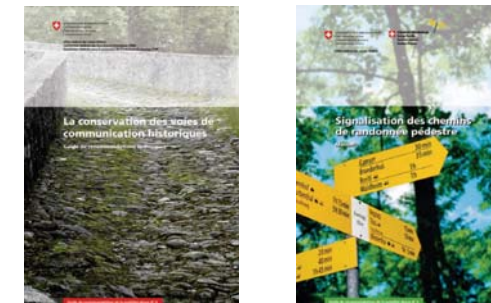
- Vérification de la considération envers le trafic cycliste en termes de marquage dans l'OSR et les normes VSS.
- Propositions de modification de la loi ou des normes si nécessaire (nouvelle application des marquages existants ; évent. nouveaux jalonnements).



Guide de recommandations et documentation – exemples vélo



Guide de recommandations – autres exemples



MISTRA : Application métier pour la MD

Projet d'améliorations Leudringenmatte
Prise de position de l'OFROU du 23.2.06
Décision de l'OFAG du 12.3.06

Lieu à haut risque d'accidents
4 cyclistes tués et 23 gravement blessés entre 1995 et 2005
2 piétons tués et 13 gravement blessés entre 1995 et 2005

Itinéraire cyclable
• No. 8
• Aaeroute
• Tronçon Erlach-Bienne
• Accessible techniquement et physiquement

Station vélo et centrale de mobilité de la gare de Bienne
• Mesure V4 programme d'agglomération
• Décision de l'ODT du 3.1.07: subvention

Programme pour l'agglomération de Bienne
Mesure F2: assainissement des itinéraires pour piétons – Faubourg du Lac.
CHF 2,3 Mio.
Prise de position de l'OFROU du 23.2.06

Micro-recensement de la commune de Bienne
Part de la MD (piétons / cyclistes):
52% (9%/43%) des étapes
18% (8% /10%) des pkm

Route nationale
Projet A5 contourn. Bienne
Nouveaux carrefours et itinéraires piétons/cycles

Chemin de randonnée pédestre
• Défini dans le plan directeur cantonal du 19.9.1997
• Droit de passage inscrit au cadastre d'Aegerten le 24.3.1967
• interdiction de circuler généralisée pour tous les véhicules
• Nids de poules à certains endroits; assainissement nécessaire

Accident des gorges du Taubenloch
Décision du tribunal administratif du 24.5.2004

IVS objet BE 456.23
Ancienne route Bienne-Soleure
Description

Route principale Bienne-Orpund
- largeur 9 m
- 2 bandes cyclables
- DJM 15600
- 8% trafic lourd

